

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Gestion des agents publics : comment prévenir et éviter des contentieux avec l'État ?

**DU** fait de manquements aux dispositions légales et réglementaires, le Gabon est souvent amené à indemniser des agents publics lésés par les mauvaises décisions de leurs supérieurs hiérarchiques. Aujourd'hui, en lien avec les pratiques peu orthodoxes dans la gestion des personnels de l'administration, la dette contentieuse de l'État gabonais est évaluée à 12 milliards de FCFA.

G.R.M  
Libreville/Gabon

**A**U Gabon, le contentieux de l'État lié à la gestion des agents publics est coûteux. Pourtant il peut être évité. Il suffit d'en saisir les mécanismes d'approche préventive. Et même d'assurer son suivi. C'est l'objet de l'atelier d'information et de sensibilisation organisé dernièrement par l'Agence judiciaire de l'État (AJE), à l'intention des responsables de l'administration publique. Lequel atelier, sommes-nous tentés de dire, arrive à point nommé.

En effet, les communications

et les échanges autour de cette problématique ont explicitement permis à tous les responsables impliqués dans le processus de gestion des personnels de l'État de mieux cerner les bonnes pratiques, telles que prévues par les textes légaux en la matière. "Au fil des années, le contentieux sur la gestion des agents publics a pris une dimension inquiétante, au regard du nombre élevé de poursuites engagées contre l'État devant les juridictions et leur impact considérable sur les finances publiques. Fort de ce constat, il nous est paru nécessaire de poser un diagnostic sur ce contentieux, avant de proposer des pistes de solutions visant à réduire davantage son



**L'État cherche la meilleure parade à un contentieux avec ses agents qui lui coûte beaucoup d'argent.**

impact dans le budget de l'État", a confié, la directrice générale de l'AJE, Huguette-Yvonne Nyana Ekoume épouse Awori Onanga. Du fait des manquements aux dispositions légales et réglementaires, le Gabon est souvent amené à indemniser des agents publics lésés par les mauvaises décisions de leurs supérieurs hiérarchiques. Ce, après condamnation par le Conseil d'État. Aujourd'hui, en lien avec les pratiques peu orthodoxes dans la gestion des personnels de l'administration publique, la dette contentieuse de l'État gabonais est évaluée à 12 milliards de FCFA, selon la directrice générale de l'AJE.

**PRÉVENTION\*** C'est tout simplement un gaspillage des ressources publiques, car cette dette peut être évitée. En effet, les pouvoirs publics ont créé l'AJE, un instrument au service de l'administration et des collectivités locales à laquelle il a été confié la mission de prévention des risques juridiques.

C'est pourquoi, à titre exclusif, elle assure la prévention des risques juridiques liés au fonctionnement des services de l'État, des collectivités locales et des autres personnes morales de droit public, ainsi que la défense des intérêts de ces entités devant toute juridiction,

tant en demande, en défense qu'en intervention. Ce séminaire s'est donc voulu pratique, pragmatique, ouvert et novateur. Donnant aux participants (directeurs généraux, directeurs et directeurs centraux des ressources humaines) l'occasion d'échanger sans tabou, afin de s'approprier des éléments pour assurer une meilleure gestion du personnel dans le respect des normes légales et réglementaires.

Aussi a-t-il permis d'impliquer davantage les sectoriels dans le processus de traitement des dossiers contentieux pour, au final, réduire le volume des actions contentieuses engagées contre l'État gabonais.

### Le clin d'œil de *lybek*



## Quelles solutions ?

GRM  
Libreville/Gabon

**A**U nombre des solutions envisageables pour remédier à ce problème et ainsi corriger cette mauvaise tendance haussière du contentieux lié à la gestion des agents publics, il y a des actions de prévention qu'il faut absolument privilégier, estime la directrice générale de l'AJE. Laquelle évoque par exemple le programme annuel

de performance (PAP). Dans son rôle de conseiller et d'assistant de l'ensemble des administrations de l'État, des collectivités locales et les autres personnes morales de droit public, l'AJE peut aider à éviter des situations administratives préjudiciables pour l'État. Il suffit de la consulter avant que les choses ne se retrouvent devant les tribunaux. Malheureusement, c'est lorsque les dossiers sont déjà devant les juridictions que

cette structure est appelée à la rescousse. D'où, l'important volume du contentieux et des conséquences qui en découlent. D'abord des conséquences administratives marquées par l'allongement des tribunaux. Ensuite des conséquences financières, à l'image de la dette évoquée plus haut. Enfin, des conséquences marquées par la démotivation et la baisse de rendement de la part de l'agent lésé, même s'il a été rétabli dans ses droits.